

SYNODE DU 10 DECEMBRE 2025

A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DE DEPUTES ET SUPPLEANTS

M. François Gremion, député laïque de la paroisse de Val-de-Ruz.
Mme Lise Gremion, députée laïque de la paroisse de Val-de-Ruz.

B. ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

M. Thierry Muhlbach, membre ministre au Conseil synodal.
M. Pierre-Laurent Denis, membre laïque au Conseil synodal.
M. Christophe Chalamet, professeur de théologie à la commission de consécration.
Fiduciaire KPMG, organe de contrôle, pour les comptes 2025.

Le Synode prend acte du retrait de l'agrégation pastorale de Mme Marianne Guéroult.

C. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

a) Rapport n° 1 du Conseil synodal : Budget 2026

RESOLUTION 198-A

Le Synode adopte le budget 2026 ainsi que ses investissements.

b) Rapport n°2 du Conseil synodal : Adaptation des conditions salariales des permanent-e-s ministres et laïques (grille salariale A) en lien avec l'évolution sociétale

RESOLUTION 198-B

Le Synode charge le Conseil synodal de faire un rapport pour juin 2027 proposant un nouveau système de rémunération salariales abandonnant la grille unique.
Il charge le Conseil synodal de constituer une commission réunissant une délégation de l'ASSEMPEREN et de la SPMN, sous réserve de l'accord de ces dernières.

RESOLUTION 198-C

Le Synode décide d'instaurer un moratoire sur l'octroi de nouveaux logements de fonction pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027. Il charge le Conseil synodal d'examiner toute demande formulée durant cette période selon des modalités transitoires et conditionnées.

RESOLUTION 198-D

Le Synode charge le Conseil synodal de rédiger un rapport pour la session de juin 2027 sur la politique des logements de fonction. Il charge le Conseil synodal de collaborer avec la commission réunissant une délégation de l'ASSEMPEREN et de la SPMN sous réserve de l'accord de ces dernières.

c) **Rapport n°3 du Conseil synodal : Lien institutionnel de l'EREN avec la CEVAA**

RESOLUTION 198-E

Le Synode décide d'attribuer les contributions annuelles ordinaires en faveur des œuvres partenaires (DM, EPER et, le cas échéant, CEVAA) dans la limite d'un montant global de CHF 35'000.– par an, prélevé sur le Fonds « 1 % Tiers Monde ». Après déduction des frais de fonctionnement, le solde du Fonds est consacré à des projets d'entraide ponctuels ou renouvelables, validés par le Conseil synodal.

RESOLUTION 198-F

Le Synode décide de rester membre statutaire de la CEVAA et charge le Conseil synodal de revenir en décembre 2026 avec un rapport contenant une proposition de financement de la CEVAA pris sur le Fonds « 1% Tiers monde » et le cadre pour honorer les devoirs liés à ce statut.

D. MOTIONS

RESOLUTION 198-G – motion pour une clarification œcuménique et l'élaboration d'un rite d'accueil

Le Synode demande au Conseil synodal

- de réaffirmer explicitement l'engagement œcuménique de notre Église concernant la reconnaissance mutuelle du baptême, dans le cadre de la prochaine communication officielle ou ligne directrice applicable aux ministres et aux Conseils paroissiaux ;
- d'élaborer un ou plusieurs rites ecclésiaux permettant d'accueillir et d'accompagner dignement les personnes exprimant le désir d'un rebaptême ou d'un "nouveau départ", en respectant l'unicité du baptême, en tenant compte de leur démarche spirituelle et pastorale, et en assurant une réponse liturgique claire, cohérente et accessible à tous les ministres de notre Église ;
- de présenter au Synode du mois de décembre 2026 un rapport comprenant : une clarification théologique et œcuménique sur la question du rebaptême, les propositions liturgiques envisagées, ainsi que les mesures nécessaires pour garantir une pratique pastorale homogène dans l'ensemble de l'Église.

RESOLUTION 198-H – motion concernant ProtestInfo, traitée en urgence sur proposition du Conseil synodal

Le Synode mandate le Conseil synodal pour interpeller l'AGCER par son président afin qu'elle apporte des explications éclairant la situation et qu'elle prenne les mesures nécessaires pour rétablir une relation saine et apaisée avec le monde médiatique. Le Synode charge le Conseil synodal de l'informer du résultat par un rapport.

AU NOM DU SYNODE :

Le président,



Yves-Daniel Cochand

Le secrétaire,



Thierry Muhlbach